MASTER
NEGATIVE
NO. 91-80391-18

MICROFILMED 1991

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES/NEW YORK

as part of the
"Foundations of Western Civilization Preservation Project"

Funded by the
NATIONAL ENDOWMENT FOR THE HUMANITIES

Reproductions may not be made without permission from
Columbia University Library

COPYRIGHT STATEMENT

The copyright law of the United States -- Title 17, United States Code -- concerns the making of photocopies or other reproductions of copyrighted material...

Columbia University Library reserves the right to refuse to accept a copy order if, in its judgement, fulfillment of the order would involve violation of the copyright law.

AUTHOR:

LECOCQ, GEORGES

TITLE:

ETUDES SUR LE CANTON DE VERMAND COUP...

PLACE:

SAINT-QUENTIN

DATE:

1875

Master Negative #

91-80391-18

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

944 Lecocq, Georges. 1849-
2 Études sur le canton de
Vermand coup d'oeil général Aubigny.
Saint-Quentin 1875. O. 31p.

177417 No. 2 of a volume of pamphlets.

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 11
IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB
DATE FILMED: 12-31-91 INITIALS M.B.
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

AIIM

Association for Information and Image Management
1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910
301/587-8202

Centimeter

Inches

MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.

No 2

GEORGES LECOCQ

ÉTUDES

SUR LE

CANTON DE VERMAND

COUP D'ŒIL GÉNÉRAL

AUBIGNY

SAINT-QUENTIN
Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19

1875

LE CANTON DE VERMAND

AUBIGNY

Tiré à cent exemplaires

GEORGES LECOCQ

ÉTUDES

SUR LE

CANTON DE VERMAND

COUP D'ŒIL GÉNÉRAL

AUBIGNY

SAINT-QUENTIN
Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19

1875

PRINCIPAUX OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

LE LAI DE LA DAME DE FAYEL, br. in-8°, Saint-Quentin, 1872.

NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR CHARLES CAVE, discours de réception lu à la Société académique de Saint-Quentin dans la séance du 21 février 1872, br. in-8°. Saint-Quentin, 1873.

RAPPORTS SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE LOCALE à la Société académique de Saint-Quentin, lus dans les séances publiques des 30 juin 1872 et 31 mai 1874.

CÉLÉBRATION DE LA PAIX DES PYRÉNÉES A SAINT-QUENTIN, EN 1660, br. in-12, Paris, Jouaust, 1872.

FRAGMENTS D'HISTOIRE LOCALE : MAYEURS ET ÉCHEVINS, br. in-12, 1873.

NOTES ET DOCUMENTS SUR BEFFROY DE REIGNY DIT LE COUSIN JACQUES, Laon, br. in-8°, 1874.

LES AMBASSADEURS DE SIAM A SAINT-QUENTIN EN 1686, br. in-8°, 1874.

ETUDE SUR LES VITRAUX DE LA COLLÉGIALE DE SAINT-QUENTIN (1re partie) br. in-8°, 1874.

LES HABITANTS DE SAINT-QUENTIN EN 1557, br. in-8°, 1874.

LES GOUVERNEURS DE SAINT-QUENTIN, br. in-8°, 1874.

SAINT-QUENTIN, SON HISTOIRE ET SES MONUMENTS, br. in-8°, 1874.

NOTICE SUR LES STATIONS PRÉHISTORIQUES D'ITANCOURT (Aisne), br. in-8°, 1874.

UN RELIQUAIRE DE SAINT-QUENTIN, br. in-8°, 1874.

LE DOLMEN DE NEUVILLETTE (Aisne), br. in-8°, 1875.

HISTOIRE DE LA COMPAGNIE DES CANONNIERS-ARQUEBUSIERS DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN (1461-1790). Ouvrage couronné par la Société des Antiquaires de Picardie, un vol. in-8°, 1874.

SOUS PRESSE :

HISTOIRE DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN, un vol. in-8°, 1874.

EN COLLABORATION :

LE VERMANDOIS, revue d'histoire locale, beaux-arts et littérature. (1873 et 1874) 2 vol. in-8°.

OUVRAGES & DOCUMENTS CONSULTÉS

ANNUAIRES de l'Aisne.

ANTIQUAIRES DE PICARDIE : Mémoires et bulletins de la Société.

AUBIGNY : Renseignements sur cette localité donnés par M. Roguet, instituteur.

AUBIGNY : Archives communales.

COLLIETTE : Histoire du Vermandois.

DELAFONS : Histoire particulière de la ville et de l'église de Saint-Quentin, éd. Ch. Gomart.

D. GRENIER : Introduction à l'histoire de la Picardie.

A. MATTON : Dictionnaire topographique de l'Aisne.

MELLEVILLE : Dictionnaire historique de l'Aisne.

A. PIETTE : Itinéraires Gallo-Romains dans le département de l'Aisne.

SAINT-QUENTIN : Archives de la Ville.

LE CANTON DE VERMAND

PRÉFACE

Entreprendre l'histoire d'un canton n'est pas toujours chose aisée. Outre les déplacements nombreux, mille fatigues viennent décourager l'écrivain. Mais s'il ne peut raconter souvent de brillants faits d'armes, des actions éclatantes, s'il doit, à travers la poussière des documents anciens et des difficultés de tout genre, accomplir des recherches aussi laborieuses que peu fécondes en résultats heureux, il a du moins la satisfaction de faire connaitre la région au milieu de laquelle il vit; comme le dit si bien M. Darsy (1): « *Mieux connu, le pays doit être plus aimé et les populations doivent s'y attacher d'avantage.* »

Il est donc utile, nécessaire, d'apprendre aux peuples ce qu'ils sont, et ce que furent leurs ancêtres. Aussi n'ai-je pas hésité à entreprendre une lourde tâche, peut-être au-dessus de mes forces, mais que la bienveillance que j'ai rencontrée jusqu'ici m'aidera, j'espère, à accomplir.

(1) Description du canton de Gamaches.

Ce n'est pas à Saint-Quentin, ni dans les environs, qu'on trouvera cette indifférence dont se plaignent amèrement tant d'auteurs. Depuis longtemps déjà les études locales et les souvenirs glorieux de notre chère province du Vermandois ont passionné les esprits au point de les pousser parfois à la polémique. Parmi les annalistes des siècles précédents, je citerai particulièrement : Hémeré, Cl. Bendier, Q. et Cl. de la Fons, Hordret, Colliette, et tant d'autres encore, dont les ouvrages sont venus jusqu'à nous, après avoir fait les délices de nos pères.

On pourrait même accuser nos aïeux d'une certaine pointe de chauvinisme local. C'est ainsi, par exemple, que Klairwal, un comédien de passage, excita l'enthousiasme de toute la cité, et reçut de la municipalité une belle montre en or gravée aux armes de la Ville, pour avoir composé et joué une assez méchante pièce intitulée : *Henri IV à Saint-Quentin.*

Bientôt la Révolution donna un autre cours aux idées, et le soleil de notre histoire, obscurci quelque temps, ne brilla plus qu'à travers la nuageuse phraséologie de Fouquier Chollet. Cependant une nouvelle génération se forme : la Société académique publie dans ses annales une série de mémoires, et organise des fouilles qui ramènent l'intérêt à notre genre d'études. Dès lors le mouvement ira sans cesse grandissant.

Plusieurs volumes spéciaux ont paru dans l'espace d'un demi siècle, et la presse, suivant

l'exemple de l'ancien *Guetteur*, a publié des articles sur les mêmes sujets.

De nombreux travaux ont aussi été imprimés, dont le succès témoigne de l'attrait évident des études historiques.

Il m'a semblé qu'une description du canton de Vermand rentrerait bien dans le cadre que je m'étais proposé ; j'en eusse choisi un autre, si le canton de Vermand ne nous eût offert de magnifiques monuments Gaulois et Romains si curieux et si dignes d'être observés, tandis que le moyen-âge et les temps modernes sont mieux représentés dans le reste de la contrée. C'est donc l'ordre chronologique qui a déterminé mon choix. Je pourrai aussi invoquer ce passage d'une lettre de M. Henri Martin. « Faites, m'écrivait-il, faites revivre notre vieux pays de Vermandois, pays de liberté au temps des Gaulois et au moyen-âge et qui n'a pas dégénéré. » Il terminait en signalant « parmi nos antiquités primitives les grandes tombelles de Pontru, d'Attilly, etc., comme méritant d'attirer l'intérêt. » Nous verrons en effet à quel haut degré elles méritent particulièrement notre attention.

En commençant cette longue suite de monographies, je ne puis mieux expliquer leur nature et leur caractère que de répéter ces phrases d'un de nos compatriotes. « Je n'ai pas la prétention de dire toujours du nouveau. (1) Comme tous ceux qui écrivent de nos jours l'histoire des siècles

(1) G. A. Martin. Essai historique sur Rosoy-sur-Serre et les environs.

passés, je répèterai souvent ce qu'on a déjà dit avant moi, n'offrant d'autre avantage que celui de réunir en une sorte de faisceau les faits qui concernent le pays dont je m'occupe, et trop heureux si les recherches auxquelles je me suis livré me permettent d'ajouter de temps en temps à ce qu'ont rapporté mes devanciers quelques particularités échappées à leurs investigations. »

Quant aux sources auxquelles j'ai abondamment puisé, je me fais un devoir scrupuleux de les indiquer.

COUP D'ŒIL GÉNÉRAL SUR LE CANTON

Le canton de Vermand, compris dans l'ancien Vermandois, est situé à l'une des extrémités du département de l'Aisne. Il est borné par les cantons du Catelet, au Nord ; de Saint-Quentin à l'Est; de Saint-Simon au Sud-Ouest et au Sud ; enfin par le département de la Somme à l'Ouest.

Il occupe une plaine élevée, largement ondulée, creusée de l'Est à l'Ouest. Le sol est entièrement constitué par la craie blanche sur laquelle se montre en certains endroits du sable tertiaire inférieur : une couche de limon argileux jaune (dilivium) recouvre le tout. (1)

Deux rivières arrosent le canton : l'Omignon et la Germaine. L'Omignon prend sa source à Berteaucourt (Pontru), passe à Maissemy, Vermand, Villevêque, (Marteville), Caulaincourt, Cauvigny (Trefcon), Tertry, Monchy et se jette dans la rivière de Somme à Saint-Christ. La Germaine ressemble dans notre département à ce fameux torrent de Nice, le Paillon, où les blanchisseuses font sécher leur linge. Sa source, si tant est qu'il y en ait une dans le canton de Vermand, est à Vaux,

(1) Melleville. Dictionnaire historique de l'Aisne.

mais cette rivière n'a un peu d'eau qu'à partir de Douilly (Somme).

Les mœurs de la campagne tendent de plus en plus à devenir celles de la ville, et je ne crois pas devoir m'y arrêter. Si quelques usages particuliers subsistent dans des villages déterminés nous les y retrouverons.

Le canton de Vermand comprend 24 communes savoir : Aubigny, Beauvois, Caulaincourt, Douchy, Etreillers, Fayet, Fluquières, Foreste, Germaine, Gricourt, Holnon, Jeancourt, Lanchy, Maissemy, Marteville, Pontru, Pontruet, Roupy, Savy, Trefcon, Vaux, Vendelles, Le Verguier, Vermand et leurs dépendances. Il est coupé par de nombreuses et belles voies de communication, et percé de routes antiques, qui ont été étudiées avec soin, surtout par M. Piette, auteur d'un travail important (1). Nous lui empruntons en les résumant les détails suivants :

1° *Chaussée de Bavai à Beauvais.*

Cette voie offre dans son parcours une rectitude remarquable : Elle ne présente en effet qu'une légère inflexion au passage de l'Omignon sous le camp de Vermand.

Elle est recouverte par la route vicinale N° 25 de Vermand au Cateau, mais elle a conservé

(1) A. Piette. Itinéraires Gallo-Romains dans le département de l'Aisne.

beaucoup de son ancien caractère ; connue sous le nom de chaussée de Brunehaut, elle est citée pour la première fois dans un acte du XIe siècle. Au sortir de Riqueval, où elle rencontre la chaussée de Saint-Quentin à Arras, elle s'engage dans la vallée de l'Omignon, dont elle suit le versant septentrional. Bientôt elle atteint la butte de Pontru, laisse Biécourt à gauche, et arrive au N.-O. des retranchements de Vermand, va à Marteville, puis traverse Villevêque, Beauvois et Lanchy.

2° *Chaussée de Reims à Arras.*

Cette chaussée est recouverte par la route nationale N° 24, de Châlons à Cambrai, dès sa sortie de Saint-Quentin jusqu'au chemin de Fayet à Omissy, à 3000 mètres au Nord de la ville ; elle prend alors sur la gauche, et marche directement vers l'extrémité N.-E. de Pontruet, où elle traverse l'Omignon près de sa source ; à 2000 mètres de Pontruet, elle coupe sous un angle d'environ 80 degrés la voie de Bavai à Beauvais. Au point d'intersection de ces deux routes, le cailloutis est bien conservé, les marges sont engazonnées, et le remblai s'élève d'un mètre au-dessus du sol.

3° *Chaussée de Saint-Quentin à Amiens.*

La carte de Peutinger fait mention de cette chaussée, qui s'éloigne de Saint-Quentin par le faubourg Saint-Martin, passe entre les hameaux de

Francilly et de Selency, et arrive dans le territoire d'Holnon, où une charte de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin la mentionne en ces termes : *calceia in territorio de Holnon.* Elle forme la grande rue du village, traverse les bois qui le séparent de Marteville, et de cette localité pénètre ensuite dans Vermand, où Dom Grenier l'a observée jadis, et continue par Pœuilly.

4° *Chaussée de Saint-Quentin à Nesles.*

Cette voie, comme la précédente, quitte Saint-Quentin par le faubourg Saint-Martin ; elle s'éloigne vers l'Ouest, entre la voie Romaine de Vermand et la route de Paris, traverse Savy et Etreillers, puis entre dans le département de la Somme par Ugny-l'Equipée.

5° *Chaussée de Laon à La Fère avec prolongement vers Albert.*

Cette route, d'après M. Piette, porte dans l'arrondissement de Saint-Quentin tous les caractères d'une voie romaine. Elle franchit à Seraucourt le marais de la Somme ; elle s'élève ensuite sur les hauteurs de Roupy, laisse à quelques centaines de mètres sur sa droite la butte celtique d'Etreillers, gagne le village de Vaux, puis celui de Beauvois ; elle sort ensuite du département de l'Aisne.

Telles sont les cinq grandes chaussées qui traversent le canton de Vermand. Mais ce ne sont pas les seuls monuments antiques que nous devions trouver, et je puis citer dès maintenant les buttes de Fluquières, Foreste, Marteville, Pontru, Savy, le Verguier, et le camp Gallo-Romain de Vermand.

Des instruments en silex, taillés et polis, des monnaies Gauloises et Romaines, des vases et armes de différentes époques, ont été aussi recueillis en plusieurs points.

L'archéologie et l'histoire étant souvent intimement liées, nous avons, pour éviter des moissions regrettables, préféré donner des documents peu utiles que d'en oublier d'importants.

Les églises, les abbayes, les couvents de Saint-Quentin, Homblières, Ham, Vermand, etc., partagèrent longtemps avec la noblesse la possession des terres. L'abbaye de Royaumont posséda au moins en partie les seigneuries d'Attilly, Beauvois, Etreillers, Gricourt, Roupy, Savy et Vaux; l'abbaye de Vermand avait de nombreuses propriétés, notamment à Holnon, Roupy, Villecholles, etc.

En 1384, le doyen et le chapitre de Saint-Quentin comptaient des revenus importants à Fluquières, Gricourt, Germaine, Jeancourt, Holnon, Marteville, Pontruet, Roupy, Soyécourt, Villecholle, etc.

De la Fons (1) nous dit que Messieurs du Chapitre avaient en totalité la seigneurie de Jeancourt, où ils faisaient exercer la justice par un maire

(1) Histoire particulière de la ville de Saint-Quentin. Edition Ch. Gomart pages 353 et suivantes.

héréditaire, le seigneur de Marteville ; ils y prenaient le douzième.

A Vermand, ils avaient le cinquième pour les maisons en héritage, le douzième pour les champs. Ils étaient seigneurs en partie de Bihécourt, Etreillers, Fluquières, Marteville, Roupy, Savy, Selency, Pontruet, Vendelles, Villecholles, Villevêque, où ils avaient une maison seigneuriale, et Soyécourt où ils avaient une maison par indivis avec le chapitre de Noyon. Dans chacun de ces villages, ils prélevaient des droits de cinquième ou de douzième.

Nous savons aussi (1) que la chapelle du Saint-Sépulcre, dans la collégiale de Saint-Quentin, fut fondée par noble homme Guillaume Grin et demoiselle Jehanne sa femme, pour la dotation de laquelle ils ont donné, l'an 1450, 60 livres environ, qui ont été employées en l'achat de terres à Vermand et Jeancourt. Les donations de ce genre sont fréquentes.

D'après Delafons, l'église Saint-Jacques recevait 6 muids de blé de rente à Gricourt, autant à Fayet, 24 à Savy, Vaux, Germaine, Auroir et Douchy. Colliette nous dit que le cantuaire de Saint-Antoine de la même paroisse, établi par Simon de Muisle, possédait 49 setiers de terre à Savy, 37 à Vaux, 16 à Auroir, et 13 à Germaine.

Le Cantuaire du Fay, fondé en la paroisse Saint-André (1423), par Regnault du Fay et sa

(1) Delafons. Histoire particulière de la ville de Saint-Quentin. Edition Ch. Gomart pages 420 et suivantes.

femme; celui de Saint-Nicolas, en l'église Sainte-Marguerite (1487), fondé par Gilles de Prémont et Marie Balucce sa femme; d'autres encore affermaient les champs qui leur avait été donnés sur les territoires de Gricourt, Fluquières, Fayet, Maissemy, etc.

Enfin la maison de Saint-Lazare, ou Saint-Ladre, les divers hôpitaux, l'aumône commune, n'étaient pas moins riches. La piété et la charité avaient donc amené l'aliénation par la noblesse d'une partie, relativement considérable, de la propriété foncière.

Après 1557, les droits du domaine royal étaient fort réduits; ils consistaient en avoine de bernage; c'est-à-dire 145 setiers d'avoine à prendre et recevoir chacun an, sur plusieurs particuliers, aux villages de Jeancourt, Villecholles, Vermand; et 36 setiers d'avoine dus par l'abbaye de ce lieu (1).

Des places officielles ont été occupées souvent par des personnes nées dans la contrée. Citons la vieille famille des Gobinet de Villecholles, et surtout les Caulaincourt. Nous voyons aussi, en 1333, Jean du Verguier remplir les fonctions de prévôt à Saint-Quentin.

Les villages dont nous étudions l'histoire étaient régis par la coutume de Vermandois. Ils dépendaient autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de Saint-Quentin, et du diocèse de Noyon. Ils sont aujourd'hui du canton de Ver-

(1) Q. Delafons, ouvrage déjà cité, tome I, page 203.

mand, arrondissement de Saint-Quentin, diocèse de Soissons.

Chaque localité nous fournira des documents spéciaux ; aussi vaut-il mieux entrer de suite dans le détail du sujet qui nous occupe.

AUBIGNY

UBIGNY. — On s'est servi pour désigner cette localité d'une orthographe qui a souvent varié, puisqu'on a écrit tour à tour : Albigny (1150), Aubegny(1197), Aubigny as Quaisnes (1383), Aubegny (1532), Aubegnie (1696), Aubigny au Caisne, (XVIIe siècle), Aubigny aux Quesnes (carte de Cassini), Aubigny aux Caisnes (1776), Aubigny aux Kaisnes (1788).

Ce village, étant un simple hameau jusqu'en 1843, n'a pas une histoire fort intéressante.

En 1363, les religieux de l'abbaye Notre-Dame de Ham ont « à Aubigny as Quaisnes en justice, seigneurie en terres arables en ung four, en cappons et en argent chacun an la valeur de 14 livres et 16 sols ou environ. »

Q. De la Fons nous dit que M. Louis Lanchard, chanoine qui vivait en 1470, avait fondé le 2 juillet en la collégiale de Saint-Quentin la fête de la Visitation de Notre-Dame, avec office de grand double ; il avait donné six setiers de terre à Aubigny au Caisne, et quatre autres setiers à Berthenicourt, avec cent écus d'or, avec lesquels on a acheté 28 setiers de terre à Rayon-Villers.

Au XVIIIe siècle, Aubigny comptait 32 feux et

94 habitants : les impositions de toute nature, compris les vingtièmes sur les revenus, s'élevaient à 1592 livres. La Taille prenait 3 sols 9 deniers pour livre, et la capitation sur les revenus 1 sol 3 deniers.

Les biens ecclésiastiques en cette paroisse comprenaient la dîme, 331 septiers de terre rapportant sept livres, et 590 septiers de blé.

Aubigny était autrefois des paroisses de Bray-Saint-Christophe et de Douchy, doyenné de Ham, avait sa collecte particulière, et formait une communauté avec Auroir.

La liste des Seigneurs est assez difficile à établir, vu le grand nombre de villages portant le même nom. Nous donnons donc sous toute réserve les suivants :

En 1104, Gui de Vendeuil IV, seigneur d'Aubigny, près de Ham (1), par sa femme Mélissante, morte le 31 mars, pour laquelle Pierre de Vendeuil, son fils, alors chanoine, puis doyen de l'Eglise de Saint-Quentin, donna à cette basilique cinquante septiers de terre, au terroir d'Auncel. (*Martyrolog. S. Quintini.*)

Reinier de Vendeuil Ier du nom, seigneur d'Aubigny. En 1476 Jean de Vendeuil III, seigneur d'Aubigny. En 1571, Claude de Vendeuil II, seigneur d'Aubigny et de Bauquerolles, puis du Crocq, épousa Jeanne du Collet.

XVIIe siècle, les seigneurs de Guise.

1787, Martine de Villers-Saint-Christophe.

(1) Il y a un autre Aubigny, près de Ham, dans le département de la Somme.

Une question longtemps débattue fut celle de la séparation d'Auroir et Aubigny. Le Conseil général de l'Aisne en fut saisi en différentes reprises.

En 1835, le rapport conclut ainsi :

«..... Votre commission a considéré que le vœu de séparation mutuellement exprimé par la commune d'Auroir et le hameau d'Aubigny qui en dépend pourrait être justifié :

1° Par la longue distance qui les sépare et qui n'est pas moindre de trois quarts de lieue ;

2° Par la démarcation tranchée que trace entre eux la route royale n° 31, de Paris à Saint-Quentin, route que les habitants d'Aubigny sont obligés de traverser, soit qu'ils se rendent à Auroir par le chemin de Villers-Saint-Christophe, qui est leur route d'habitude, soit qu'ils s'y rendent par Douchy, qui est aussi pour eux un moyen de communication avec Auroir ;

3° Enfin, par la nécessité, fort sujette à inconvénients, où se trouvent les habitants d'Auroir et Aubigny, de traverser un territoire étranger pour communiquer par le chemin de Villers, qui paraît leur être la voie la plus usuelle et la plus commode.

A raison de ces considérations, votre commission ne repousse pas définitivement le projet d'érection du hameau d'Aubigny en commune, mais elle vous engage à n'y consentir que dans le cas où la population d'Auroir, de 83 habitants, présenterait, d'accord avec une autre commune, des moyens de réunion.

En conséquence, votre commission a l'honneur de vous proposer l'ajournement sous cette condition. »

Le Conseil général partagea l'opinion du rapporteur.

En 1837 et 1838 il se borna à renouveler le vœu de l'érection en commune du hameau d'Aubigny.

En 1840, nouveau rapport d'où nous extrayons ce qui suit :

«.... Par ses arrêtés en date des 4 mars et 13 mai 1840, M. le Préfet a ordonné une enquête, 1° sur le projet de former une commune d'Aubigny et de Pithon ; 2° Sur la réunion d'Auroir à la commune d'Hérouël ou de Villers-Saint-Christophe; 3° Sur les conditions de ces réunions.

L'enquête qui a eu lieu pour ne former qu'une commune d'Aubigny et de Pithon a prouvé que les habitants des deux villages sont unanimes pour s'opposer à cette fusion et pour demander à rester commune séparée ; mais les instructions ministérielles et la législation constante du conseil d'État ne permirent pas d'accueillir leurs réclamations, et s'opposèrent formellement à cette solution.....

Chaque village demande à conserver un territoire distinct, sur lequel il aurait seul droit de glanage et de partage : cela est conforme à l'article 5 de la loi du 18 juillet 1837...

Aubigny voudrait que les revenus de chaque localité restassent séparés : cette demande n'est pas conforme aux dispositions de cette loi et ne peut être accueillie. Enfin Aubigny réclame le titre de chef-lieu.

Comme Aubigny fait partie du canton de Vermand et Pithon de celui de Saint-Simon, il restera à décider à quel canton appartiendra la nouvelle commune, lorsque nous aurons examiné la question d'Auroir.

Deux enquêtes successives ont eu lieu pour cette section, l'une pour sa réunion à Hérouël, l'autre pour sa réunion à Villers-Saint-Christophe ; ces deux dernières communes repoussent également l'adjonction qu'on veut leur imposer : Auroir réclame vivement contre toute réunion, et demande à conserver le titre de commune qu'elle possède de temps immémorial ; l'autorité supérieure a déclaré positivement que cela était impossible... L'enquête du 2 juillet 1840 constate que tous les habitants d'Auroir ont été unanimes pour déclarer, que si leur commune n'avait aucun moyen de se soustraire à sa réunion avec l'une des communes voisines, ils préféraient être réunis à Villers-Saint-Christophe, commune avec laquelle ils étaient déjà réunis pour le spirituel.

Des circonstances de fait et de lieu, celles, par exemple, relatives à la perception de contributions directes, militent en faveur de la réunion d'Auroir à Villers.

Dans sa délibération du 10 juillet, la commission syndicale d'Auroir demande :

1° Que son territoire reste distinct pour le glanage et le pâturage ; l'article 5 de la loi du 18 juillet autorise cette séparation, et par conséquent il est juste de l'accorder ;

2° Que le bien des pauvres que possède la sec-

tion d'Auroir soit exclusivement consacré au soulagement des habitants de cette section ; le bureau de bienfaisance de Villers peut facilement se conformer à cette demande, et le conseil est d'avis de l'accueillir ;

3° Que le revenu communal de 135 francs que possède Auroir continue à être affecté aux besoins de cette localité.

Après discussion, le conseil est d'avis :

Qu'Aubigny et Pithon soient réunis en une seule commune, dont Aubigny sera le chef-lieu et dont chaque section conservera son territoire pour le glanage et le pâturage.

Qu'Auroir soit réuni à Villers-Saint-Christophe, en conservant son territoire pour le glanage et le pâturage, et la jouissance, pour ses pauvres, du revenu du bien qui leur est affecté ;

Qu'Aubigny, avec son annexe, continue à faire partie du canton de Vermand.

Que Villers-Saint-Christophe, avec son annexe, continue à faire partie du canton de Saint-Simon. »

La délibération fut reconnue inexécutable en 1844 et remplacée par cet avis :

« 1° Réunion d'Aubigny à Hérouël et érection d'Aubigny en commune ;

2° Réunion des terroirs d'Auroir et Aubigny, conservés en commune, par une emprise du terrain qui les sépare, sur la commune de Villers-Saint-Christophe, en rendant à cette commune une même quantité de terrain. »

Ce vœu fut ainsi renouvelé en 1842 :

« 1° La section d'Aubigny sera érigée en commune ;

2° La section d'Auroir sera réunie à la commune d'Hérouël ;

3° Hérouël et Auroir ne formeront qu'une seule et même commune qui prendra le nom de Foreste;

4° Les bulletins des lois, les registres civils, tous les papiers de la mairie d'Auroir-Aubigny appartiendront à la commune d'Aubigny ; mais le maire de cette commune remettra au maire de Foreste une copie certifiée des actes civils qui concernent les habitants d'Auroir, depuis le 1er janvier 1801, et tous les papiers et titres qui appartiennent à la section d'Auroir ;

5° Au moment où l'Administration fera faire le cadastre d'Aubigny et de Foreste, il sera effectué sur toute l'étendue du terroir de cette dernière commune. »

Enfin, le 25 mai 1843, Aubigny était une commune.

Si nous ne pouvons nommer aucun curé avant la séparation d'Aubigny et de Villers, nous voyons du moins les maires suivants :

Charles Martine, 12 août 1787.

François Fouquier, 8 pluviôse an XII.

Louis-François Martine, 25 mars 1821.

Jean-Baptiste Namuroy, 1er janvier 1832.

Ed.-Joseph Martine, 13 août 1855.

Les archives de la commune remontent jusqu'en 1664 pour les registres de l'Etat-Civil et

jusqu'en 1782 pour les registres des délibérations.

L'histoire du village jusqu'à la fin du deuxième Empire ne présente aucun fait saillant : pendant la fatale guerre Franco-Allemande, il fut occupé, pour la première fois le 16 janvier 1871, par les grand' gardes saxonnes venant de Saint-Quentin ; le 17 au soir, le 70e de Prusse rhénane l'envahit et s'y barricada en prévision d'une attaque.

Une ambulance fut établie chez M. E. Martine.

Aujourd'hui la population est de 327 habitants (avec deux dépendances : la Guinguette 24 habitants, le Tordoir 13 habitants.) La superficie du territoire est de 371 hectares. Les principaux lieuxdits sont: Aubignyzel, Bois-Verrin, les Longues-Raies, la Croix-Berthelotte et le Mont-Bertrand.

Aubigny est traversé par le chemin de grande communication n° 13 de Caulaincourt à Saint-Simon et longé à l'Ouest par la route nationale de Rouen à la Capelle.

La culture consiste surtout en céréales, telles que blé, seigle, avoine, beaucoup de betteraves, un peu de colza, très peu d'œillettes, trèfles et luzerne ; le commerce, en huile, tourteaux, farine, productions agricoles.

Une fabrique de sucre fut fondée en 1827 ; supprimée 3 ans après, elle est remplacée par une nouvelle, sur le terroir de Villers, près d'Aubigny qui lui donne chaque hiver environ 40 ouvriers.

La fabrique d'huile fut construite en 1864, sur

l'emplacement où étaient deux tordoirs à vent, elle occupe 8 ouvriers.

La fabrique de farine de blé, construite en 1844, fut, dix ans après, convertie en fabrique d'huile ; depuis 1871 elle est rendue à sa destination première; elle occupe 4 ouvriers seulement. On exploite aussi quelques carrières de grès.

A l'angle de la route de Saint-Quentin à Ham et du chemin de Foreste, est une sablière. Dans la coupe du terrain, à une certaine profondeur dans le sol, un peu au-dessous d'une couche de cailloux roulés, nous avons rencontré des silex quaternaires vraisemblablement de l'âge de l'ours des cavernes, du type général lame ou couteau.

Enfin, signalons une cave de guerre, découverte il y a quelques années. Commençant chez M. Delvigne elle se dirigeait sous la ferme de M. Oct. Martine ; les ouvertures en sont bouchées de sorte qu'on ne peut la visiter, mais selon toute vraisemblance elle est pareille à plusieurs autres que nous mentionnerons dans le cours de nos études et sur lesquelles nous aurons à nous expliquer.

Saint-Quent n.— Imp. Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19